

Service civique : grand débat aujourd'hui au Congrès

Créé le 23.03.2017 à 04h25

Photo : archives LNC

Philippe Frédière

Le Congrès examine ce matin plusieurs lois et délibérations destinées à mettre en place le service civique calédonien qui comprendra une partie scolaire, une partie réinsertion et une partie citoyenne.



Le service civique calédonien commencera dès l'école par des cours, et concernera toutes les classes d'âge.

Trois parcours

Les élus du Congrès se penchent ce matin sur l'examen des différents textes destinés à instaurer un service civique calédonien. Une réforme qualifiée de majeure par la plupart de ceux qui suivent de près la formation et l'évolution de la jeunesse. Les bases en ont été jetées lors de l'adoption en janvier dernier du projet éducatif.

Sous l'appellation service civique, se cachent en réalité trois modules très différents.

- **Parcours civique à l'école**

En réalité, cela a déjà plus ou moins commencé. Il s'agit, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, de dispenser aux élèves un enseignement civique et moral avec, comme but affiché par le gouvernement, « de préparer les citoyens de demain ». Pour ce faire, des enseignants vont recevoir une formation spécifique. Au total, 54 000 élèves sont concernés dans 242 établissements scolaires différents.

- **Réinsertion des décrocheurs**

C'est un aspect crucial du dispositif. Le constat est le suivant. Chaque année, environ 600 jeunes quittent le système scolaire sans diplôme et sans formation effective. Ce sont eux, promis au désœuvrement, qui fournissent un des principaux viviers de la délinquance juvénile avec, au rendez-vous, la drogue, l'alcool, et souvent la prison.

Pour ces jeunes, la formule envisagée est un rattrapage obligatoire comprenant l'acquisition de compétences professionnelles, mais aussi un travail de resocialisation.

La durée de cette séquence repêchage sera de six mois minimum.

Ce parcours s'appuiera sur les différentes collectivités calédoniennes (gouvernement, provinces, communes) et sur le tissu associatif en capacité d'encadrer des jeunes. Avec, comme objectif, soit l'insertion professionnelle, soit le retour dans un parcours d'enseignement.

Les familles des jeunes intégrant ce type de parcours pourraient à nouveau bénéficier d'allocations familiales.

Le coût estimatif de ce parcours de rattrapage serait d'environ 600 millions. C'est cher, mais c'est à comparer au coût économique, humain et social de la délinquance ou tout simplement à celui du chômage.

Seuls seront exemptés ceux qui ont trouvé durablement un travail malgré leur absence de qualification, ou bien ceux qui souffrent d'un handicap.

- **Le service citoyen**

Il s'agirait d'un cycle obligatoire pour tous les jeunes ayant entre 17 et 25 ans, ce qui est susceptible de concerner environ 4 500 personnes par an. Il s'agira d'engager garçons et filles dans un parcours au service de la collectivité, avec l'ambition d'améliorer leur sens de la cohésion sociale, de mieux ancrer les valeurs de la République et les valeurs océaniques,

d'améliorer leur « savoir être ». Il s'agira aussi d'assurer le contrôle de leur état de santé et de poser un ultime filtre de détection de l'illettrisme.

Pour l'heure, le gouvernement a proposé trois options de durée qui sont d'un mois, trois mois ou six mois, au choix du Congrès.

Le problème est que cela coûte cher. Le coût estimé serait d'environ 850 millions par an pour une durée de service d'un mois, et d'environ 2,5 milliards par an pour un service d'une durée de trois mois.

Au titre des nouveaux contrats de développement, la contribution de l'État serait de 900 millions sur cinq ans.

La mise en place d'un tel service, parce qu'obligatoire, et donc restreignant les libertés publiques, va obliger le Congrès à adopter une résolution demandant à l'État de modifier la loi organique.

- **Agence calédonienne du service civique**

Le gouvernement porte aussi le projet de créer une agence calédonienne du service civique, sorte de guichet unique regroupant toutes les institutions calédoniennes, mais informant aussi les jeunes sur les possibilités d'engagement, national ou international.

Ce qu'ils en pensent

Miguel Até



Terraventure

« Nous travaillons à Canala avec le réseau « France volontaire » en relation avec la province Nord qui nous permet d'envoyer des jeunes faire des missions dans différents pays du Pacifique et d'ailleurs. Mais avant, nous les préparons ici.

Je retiens de ma propre expérience que l'on parvient à la fois à insérer des jeunes et à leur ouvrir l'esprit. C'est donc une excellente expérience.

Je fais partie de la génération qui faisait encore le service militaire, et franchement, c'était une bonne expérience qui nous cadrait. Dans ces conditions, il est clair que la création d'un service civique en Calédonie me paraîtrait être une excellente chose, surtout dans des régions comme Canala où l'on sait qu'il y a des difficultés avec les jeunes. L'idéal, c'est qu'ils puissent sortir quelque temps de Calédonie pour s'ouvrir l'esprit. »

Gilbert Tein



Sénat coutumier

« Nous avons soutenu le projet de service civique calédonien. Service obligatoire avec un tronc commun ».

« Ce dispositif va cadrer un peu la jeunesse, va restaurer l'école de la discipline, va rééduquer la relation à l'Autorité, l'Autorité avec une majuscule, parce que c'est cela qui fait défaut actuellement. Car on a enlevé les diverses façons de sanctionner, puis on a instauré une façon unique d'éducation, sauf que l'on oublie que ce sont des peuples totalement différents, peuples du Pacifique, peuple occidental... Le service civique est un complément de ce que l'on souhaite. Beaucoup d'adultes définissent un idéal, mais ils ne s'en donnent pas les moyens. Une partie de la jeunesse va à la dérive, mais on ne fait que constater, il n'y a pas de décisions. Le « Plan Marshall » abordait ce genre de dispositif ».

400 personnes.

C'est le nombre maximum de jeunes qui seront accueillis en même temps dans un centre dédié au service citoyen obligatoire.

Repères

Des coûts élastiques

Le choix de la durée du troisième parcours du service civique ne sera pas arrêté aujourd'hui. Quant à sa mise en œuvre, elle n'interviendra pas avant 2018, et plus sûrement 2019.

Il faut d'abord que l'État modifie la loi organique, ce qui, élections obligent, ne se fera pas avant septembre au plus tôt.

Ensuite, tout est affaire de coût. Sachant que 4 500 jeunes seront concernés chaque année, il suffira d'un centre si le service dure un mois. Si le choix se porte sur six mois, il faudra cinq centres d'accueil, sachant que les spécialistes ne souhaitent pas dépasser le nombre de 400 personnes par unité d'accueil.

Problèmes d'insertion

Actuellement, 40 % des demandeurs d'emploi sont des moins de 30 ans. Cette statistique ne tient pas compte du fait que certains ne vont pas se faire répertorier dans les services de placement.

Autre réalité peu réjouissante, 15 % des jeunes évalués lors de la journée défense et citoyenneté sont illettrés. Soit près de 700 personnes par classe d'âge.

Enfin, les mineurs représentent 25 % de la délinquance générale et 50 % de la délinquance de proximité.